

Compte Rendu du Conseil Municipal Lundi 13 décembre 2021 à 18h30

L'an deux mille vingt et un, lundi 13 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET LES MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 6 décembre 2021

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Jacqueline BOUIX, Magali BOURRAT, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD
Messieurs Bernard JARDY, René HRYNIOW, Pierrick URREA

Absents excusés :

- Rose-Marie BREUILLAUD pouvoir donné à Bernard JARDY
- Sophie ROUE pouvoir donné à Claudine COURT
- Alexandre CUNHA pouvoir donné à Magali BOURRAT
- Gilles PERRONNET pouvoir donné à Jacqueline BOUIX

Absent : David NARCE

Secrétaire : Jacqueline BOUIX

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22/11/2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2 – Tarifs communaux 2022

CIMETIERE

La commune s'est dotée d'un nouvel outil informatique pour gérer le cimetière le conseil décide d'augmenter les tarifs pour les places au cimetière :

Concession 30 ans	110 € le m ²
Concession 15 ans	78 € le m ²
Columbarium 10 ans	265 €
Columbarium 15 ans	370 €
Jardins des souvenirs	60 €

SALLE DES FETES

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle des fêtes.

Petite salle	300 €
Grande salle	450 €
Apéritif	250 €
Vaisselle pour particulier	30 €

Une caution de 900€ par chèque bancaire sera demandée lors de la réservation.

Possibilité de faire effectuer le nettoyage pour les assemblées générales au tarif de 50€.

Si les lieux sont laissés sales (à l'appréciation de la personne en charge de l'état des lieux), un nettoyage à 50€ sera facturé.

En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, la moitié de la valeur de location sera encaissée.

Pour les associations du village, la salle sera mise à disposition gracieusement avec une participation de 50 € aux frais de fonctionnement pour les 3 premières manifestations à but lucratif dans l'année. La 4^{ème} manifestation sera facturée 225 €, soit la moitié du tarif normal.

En cas d'annulation de la location moins de 30 jours avant la date retenue, comme pour les particuliers, la moitié de la valeur de location sera encaissée, soit 25€ pour les 3 premières manifestations et 112.50€ pour la 4^{ème}.

MAIRIE

Le conseil décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle de formation :

Demi-journée	80 €
Journée	150 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les tarifs 2022.

3 – Point financier investissements et restes à réaliser

Restes à réaliser Dépenses d'investissements :

ECOLE	Maître d'œuvre (1ère tranche)	20 653 €
	Frais d'acte	
ECOLE	Réorganisation groupe scolaire	456 040 €
	Rond-point CERIZET chicane	4 000 €
	Dérasement du point du GOUE	9 200 €
	Illuminations	2 000 €
	Divers équipement	720 €
TOTAL RESTES A REALISER DEPENSES INVESTISSEMENTS		471 960 €

Restes à réaliser Recettes d'investissements :

FOOT	Eclairage terrain	10 000 €
ECOLE	Réaménagement groupe scolaire	114 759 €
ECOLE	Réaménagement groupe scolaire	90 000 €
ECOLE	Enveloppe de Solidarité 2020 (Réfection salle classe + jeux)	7 000 €
	Enveloppe de solidarité 2021 (Toitures + volets)	7 000 €
FOOT	Eclairage terrain	33 562 €
	RD 105	49 015 €
	Dérasement du pont submersible du GOUE	1 600 €
SDS	Télégestion	22 983 €
ECOLE	Ecole numérique	7 081 €
TOTAL RESTES A REALISER RECETTES INVESTISSEMENTS		343 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les restes à réaliser investissements 2021.

Commission budget : Lundi 7 février 2022 à 18h30.

4 – Décisions modificatives

Fonctionnement : Frais de personnel

Pour régler les frais de personnel », voici l'affectation comptable :

- Diminution du compte 61521 pour la somme de 13 180 €
- Augmentation du compte 64168 pour la somme de 13 180 €

Fonctionnement : Frais LFA ADS

Pour régler la facture de Loire Forez, gestion des droits du sol, voici l'affectation comptable :

- Diminution du compte 61521 pour la somme de 4 801.31 €
- Augmentation du compte 6216 pour la somme de 4 801.31 €

Investissement : Echéance emprunt

Pour régler les frais de personnels », voici l'affectation comptable :

- Diminution du compte 61558 pour la somme de 794.31 €
- Augmentation du compte 1641 pour la somme de 0.18 €
- Augmentation du compte 165 pour la somme de 480.00 €
- Augmentation du compte 6611 pour la somme de 314.13 €

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité ces décisions modificatives.

5 – Rémunération des agents recenseurs

Deux personnes ont répondu à notre demande. Anne-Marie VIALLY et Catherine PERRONNET effectueront la collecte de recensement. Elles seront en formation les 5 et 12 janvier 2022.

Les agents recenseurs pourront déposer les formulaires dans les boîtes aux lettres pour les maisons individuelles.

Pour les appartements, en immeuble, les documents seront remis aux locataires.

La commune est découpée en 3 districts. Ces derniers représentent 531 logements avec 1162 habitants (référence 2016). La commune va recevoir une subvention d'une valeur de 2 093 €.

Nous proposons de reverser ce montant aux deux agents recenseurs (salaire + charges).

Une délibération sera établie détaillant cette rémunération.

Après avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité la rémunération des agents recenseurs.

6 – Mise à disposition du personnel communal pour entretien voirie communautaire

Ce point est reporté.

7 – Les Chambons reversement des fonds

L'Association Les Chambons a constaté un solde financier de clôture. Le montant total a été partagé entre les trois communes, L'Hôpital Le Grand, Unias et Boisset-les-Montrond.

Le montant reversé à notre commune s'élève à 9 786 €.

8 – Demande de subventions au Département

Enveloppe territorialisée :

Maison COGNET, la demande s'élèvera à 150 000 € pour réhabiliter le rez-de-chaussée en plateau ainsi qu'une étude de marché de d'un montant de 3 200 € pour l'installation d'un commerce de type « Comptoir de Campagne ». Les étages seront revendus.

Enveloppe de solidarité :

Report 2021 : Mise en sécurité de la salle des sports pour un montant de 6 507 €.

2022 : Etude plan-guide sur les espaces publics pour un montant de 26 930 €

Après avoir délibéré, le Conseil autorise Madame le Maire à déposer les demandes de subvention auprès du département.

9 – Questions diverses

- Maison LEROY sur 450m² de terrain : Un curateur a été nommé à la suite de notre demande d'abandon manifeste car deux hypothèques sont encore en cours. Un constat a été fait. Une demande d'alignement devra être pris pour être prêt pour le rachat et la vente de ce bien.
- Broyage sur la voie ferrée et le canal, deuxième phase faite ce jour
- Réunion avec le SIEL sur l'éclairage Rue du Bourg en Haut, deuxième phase
- Station de relevage des Murettes : Elle va être réhabilitée et permettra à la COPLER située sur la commune de Chalain le Comtal de se brancher sur nos réseaux.
- Parking du Lavoir : Première phase mercredi, réception des travaux. Les voitures pourront se garer à partir du 15/12/2021.
- Parking de l'école : Remettre les barrières, le parking est exclusivement réservé à l'équipe enseignante et les agents communaux.
- La vitesse de la Rue de la terrasse passe à 30 km/h. Un arrêté sera pris ainsi que le changement des panneaux de signalisation.

La séance est levée à 21h00 ?